

Le Règlement

motion qui ont fait le consensus, l'accord des leaders parlementaires des partis ici représentés. Cela montre que les partis d'opposition ne sont pas uniquement négatifs lorsqu'il s'agit de modifier le règlement. Ils n'ont pas fait d'obstruction à propos d'autres changements au règlement, en particulier ceux auxquels le gouvernement est favorable. Toutefois, notre actuel comité des élections, des privilèges et de la procédure n'a déposé son rapport qu'en avril et c'est seulement après cela que nous avons appris avec certitude ce que le gouvernement voulait faire exactement pour arriver à ses fins en ce qui concerne les affaires courantes, l'allocation du temps de même que d'autres questions.

• (1240)

Le leader parlementaire du gouvernement a admis à la fin de son allocution que le gouvernement agissait de la sorte en ce qui a trait aux affaires courantes et à l'allocation du temps parce qu'il trouve que la Chambre a mis trop de temps à examiner un seul des nombreux projets de loi qui sont sur la planche, soit le projet de loi C-22 ayant trait aux médicaments d'ordonnance. Le temps en question n'était certes pas excessif compte tenu de l'importance du projet de loi pour des millions de Canadiens. Ce n'était certes pas excessif à l'époque étant donné que le projet de loi a maintenant été adopté.

Le gouvernement est désormais en mesure de passer à d'autres éléments de son programme législatif, mais il ne le fait pas. Au contraire, il abuse du temps de la Chambre avec cette motion qui défie notre coutume en ce qui a trait à la modification de notre Règlement, coutume qui veut que cela se fasse par consensus et non par un gouvernement qui fort de sa majorité, tente de dicter sa loi à la Chambre.

Depuis 1982, des comités successifs n'ont cessé d'étudier notre Règlement et notre procédure. Grâce aux recommandations et aux suggestions constructives et impartiales des leaders parlementaires des trois partis, d'énormes progrès ont été accomplis dans la modernisation et l'amélioration de l'institution démocratique qu'est la Chambre des communes.

Quand je parle d'amélioration, je n'entends pas seulement l'efficacité. Nous acceptons tous que la Chambre délibère des questions que le gouvernement lui soumet. L'opposition peut être en désaccord avec les mesures du gouvernement. Elle peut essayer de les modifier ou d'en retarder l'adoption. Elle reconnaît, cependant, que la Chambre étudie ces mesures en temps et lieu bien que cela ne signifie pas que les partis d'opposition doivent les approuver quand elles sont mises aux voix.

En fait, les travaux de notre législature montre clairement que nous sommes prêts à étudier les mesures du gouvernement telles qu'il les présente. Nous nous opposons, généralement avec vigueur, aux mesures législatives que nous considérons comme mauvaises. Cependant, le bilan législatif de notre législature n'est pas mauvais, comparé aux autres, du moins en ce qui concerne la quantité.

Bien que nous n'interprétions pas de la même façon les avantages que notre pays retire des mesures législatives proposées par le gouvernement, le parti au pouvoir, le parti conservateur, s'est déjà vanté d'avoir beaucoup fait pour le pays dans sa propagande, c'est-à-dire dans l'information qu'il communique à ses partisans et au pays.

Nous ne croyons pas que le gouvernement actuel ait présenté beaucoup de bonnes mesures législatives. Mais il a pu faire adopter par la Chambre une grande quantité de ses projets de loi, qu'ils soient bons, mauvais ou neutres. On peut donc dire avec certitude que cette législature n'a pas fait d'obstruction.

J'ai dit que la Chambre devait être une institution démocratique efficace parce qu'elle n'existe pas seulement pour approuver automatiquement les mesures proposées par le gouvernement. Le Parlement a pour fonction d'étudier les mesures législatives présentées par le gouvernement, de proposer des améliorations et, parfois, de s'opposer à ces mesures. Il doit cependant jouer un autre rôle aussi important que son rôle législatif, c'est-à-dire faire rendre des comptes au gouvernement. C'est dans ce but que nous avons mis au point au Parlement un système d'opposition. Nous avons donné à l'opposition officielle, surtout, la responsabilité de faire rendre des comptes au gouvernement. C'est aussi le rôle des autres partis de l'opposition, bien sûr.

Les gouvernements sont au pouvoir parce qu'ils détiennent la majorité de la Chambre. Grâce à cette majorité, le gouvernement peut contrôler, à la longue, presque tous les travaux législatifs du Parlement. Il y a des règlements qui le lui garantissent. Comme je l'ai déjà dit, ils lui ont assuré efficacement ce contrôle durant cette législature.

Nous devons nous souvenir que le Règlement est déjà très fortement en faveur du gouvernement. C'est lui qui contrôle l'ordre du jour. C'est lui aussi qui a le pouvoir de limiter les débats, ce que le présent gouvernement ne se prive pas de faire.

Il faut dire aussi que, en dernière analyse, le gouvernement à la haute main sur toute l'information avec laquelle le Parlement doit tenter de travailler. Cependant, pour remplir son rôle qui est de s'assurer que la majorité rende des comptes, la minorité qui constitue l'opposition doit disposer d'amples occasions de manifester son opinion et d'alerter le public au sujet de mesures et de gestes du gouvernement qu'elle juge hostiles et contraires à l'intérêt public.

Pour cela il faut des débats et parfois des délais. Théoriquement, le Règlement de la Chambre a été prévu pour cela. Il ne s'agit pas de quelque chose dont on se sert pour le plaisir ou pour embêter aveuglément le gouvernement. Il est destiné à forcer le gouvernement à rendre des comptes et à donner au public l'occasion de dire, à tout moment, ce qu'il pense de la façon dont il est gouverné.

Lors de la présente législature, l'opposition a utilisé les instruments que le Règlement lui accorde pour donner au public le temps nécessaire pour se familiariser avec les mesures législatives et pour y répondre. Nous l'avons fait, dans certains cas, avec plus de diligence que dans d'autres. Cependant, chaque fois que nous avons utilisé le Règlement nous l'avons fait pour les raisons démocratiques qui l'ont inspiré. Nous avons peut-être, à l'occasion, vexé le gouvernement et ses partisans, mais je peux dire que cela ne s'est produit que lorsqu'il y avait de graves différences d'opinion sur ce qui constitue la meilleure voie pour le pays ou, trop souvent, lorsque le gouvernement avait franchi la mince démarcation qui sépare l'exercice du pouvoir de l'abus de pouvoir.